

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille dix

et le : 12 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

5 mars 2010

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

5 mars 2010

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2009 DU BUDGET
ANNEXE
ASSAINISEMEN
T GENERAL**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif pour 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 57.392,72 €.

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un équilibre de la section d'investissement à 0.

Décide sur proposition du Président d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 57.392,72 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

VOTE :

POUR : 115

CONTRE : 0

**DELIBERATION
N°2010/21**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 mars 2010